



L'ANALYSE

RELOCALISER L'INDUSTRIE DES PAIEMENTS : UN IMPÉRATIF DE SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE

*Think tank indépendant dédié à la croissance, à la
compétitivité et à la prospérité*

NOVEMBRE 2023

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Présidence : Christian de BOISSIEU, économiste, professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, vice-président du Cercle des économistes, administrateur et président du Conseil scientifique de la Fondation Concorde

Animateur : Jacques MARCEAU, administrateur de la Fondation Concorde

Rapporteur : Timothée WAXIN, responsable du département Finance, Data & Performance à l'EMLV Business School, administrateur de la Fondation Concorde

Membres :

- Cyril ARMANGE, directeur général adjoint de Finance Innovation
- Sylvie CALSACY, head of public and regulatory affairs de Worldline Global
- Alain CLOT, président cofondateur de France Fintech
- Carole DELORME D'ARMAILLE, Athis Finances Conseil
- Vincent DUVAL, directeur général de Paylib
- Marc FAVERO, fondateur directeur de BPS, directeur R&D de Brink's France
- Faustine FLEURET, présidente de l'ADAN (Association pour le Développement des Actifs Numériques)
- Gildas GUILLERM, responsable du département Développement et relations de place paiements de Crédit mutuel Arkéa
- Guillaume HARDY, directeur des affaires publiques de Crédit Mutuel Arkéa
- Philippe LAULANIE, directeur général du GIE CB
- Laurent LETERRIER, directeur offres paiements et GED de Crédit Mutuel Arkéa
- Sandrine PENEY, inspectrice générale, Conseil Régional d'Ile-de-France
- Marie-Line RICARD, associée FSI Audit & Assurances, spécialiste de la Blockchain et des nouveaux produits associés, Deloitte
- Pascale SAUMON, membre de la Fondation Concorde
- Babacar N. SECK, cofondateur et directeur général de Petale Group
- Thibault VERBIEST, avocat associé, Metalaw

PREFACE

Depuis le Covid, les thèmes de la réindustrialisation et de la relocalisation sont, un peu partout, à l'ordre du jour. Il n'est pas difficile de comprendre combien la conscience soudaine de la fragilité engendrée par une très (trop) forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur, dans la filière santé/médicament mais dans bien d'autres secteurs, a pu engendrer de frustration et de réactions.

L'organisation des paiements est au cœur du réacteur économique, par définition dans une économie monétaire et hautement financiarisée. Ces paiements et règlements intègrent les plus récentes technologies, la blockchain, l'IA... Face à l'essor des monnaies privées que sont les cryptomonnaies, les banques centrales, partout dans le monde, préparent leurs « monnaies banques centrales digitales » (chez nous, l'euro numérique).

Face aux GAFAM et à leur entrée somme toute logique dans la sphère monétaire et financière, face aux schémas anglo-saxons, l'Europe, malgré ses pépites industrielles et ses talents courtisés de partout, est à la peine. Or c'est au niveau européen, porteur d'effets de taille et d'économies d'échelle, qu'il nous faut muscler notre industrie des paiements. Avec à la clef, on l'aura compris, des enjeux de souveraineté, d'indépendance, de respect des libertés individuelles, mais aussi d'efficacité.

Ce Rapport que vous allez découvrir est clairement dans la tradition de la Fondation Concorde : analyser, comprendre et expliquer, proposer. La dimension normative (ce qu'il faut faire) n'intervient qu'après une étude positive (ce qui est) fouillée, comparative, originale. Les recommandations avancées sont nombreuses, presque trop riches. Ce foisonnement normatif est aussi à sa manière une marque de respect vis-à-vis des décideurs publics, puisque c'est à eux qu'il reviendra de faire leur « marché », avec l'idée de faire avancer un dossier aux enjeux autant politiques que techniques.

Christian de Boissieu, Président du Conseil scientifique de la Fondation Concorde

AVANT-PROPOS

La crise sanitaire de la Covid 19 puis la guerre en Ukraine nous ont cruellement rappelé notre dépendance vis-à-vis de pays étrangers dans de trop nombreux domaines. Dans ce contexte de « polycrises », le concept de souveraineté, il n'y a pas si longtemps considéré comme l'un des marqueurs d'un monde révolu, est sur toutes les lèvres et en tête de (presque) tous les programmes politiques. Qu'elle soit énergétique, industrielle, sanitaire ou numérique, pas un domaine n'échappe à la volonté des nations à reconquérir leur indépendance et, donc leur souveraineté sur les biens et les services qui leur sont essentiels. Cependant, et assez paradoxalement, l'urgence semble moins de mise quand il s'agit des menaces que font peser sur notre souveraineté économique et monétaire notre dépendance chaque jour plus grande aux plateformes américaines de paiement auxquelles il convient d'ajouter désormais les GAFAM comme Apple ou Amazon dont les offensives dans ce domaine sont de plus en plus massives. Et pourtant, la triste actualité de la guerre en Ukraine nous rappelle que l'Etat américain est en capacité d'utiliser cette dépendance pour faire pression sur des pays avec lequel il est en conflit. C'est ce qui s'est passé à deux reprises avec les sociétés Visa et Mastercard qui ont toutes deux suspendu leurs opérations en Russie et en Biélorussie en rétorsion à l'agression de l'Ukraine mais aussi, en raison d'un « environnement économique incertain »[1]. Une décision qui n'est pas une première puisque qu'elle avait déjà été prise en 2014 à la suite de l'invasion de la Crimée.

Ainsi, et par deux fois, il a été prouvé que le système de paiement de ces entreprises est à la main de l'Etat américain et que, bien que pays ami, ce dernier est en mesure de peser sur le fonctionnement d'une économie européenne de plus en plus dépendante des moyens de paiement des grandes plateformes américaines et des Gafam.

De surcroît, les données qui transitent sur les réseaux de ces deux acteurs étasuniens sont pour la plupart sensibles et rien n'empêche des tiers, en tous cas pas les lois américaines, d'y accéder. C'est pour ces raisons que, portée par des acteurs privés (majoritairement des banques) et encouragée par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'European Payments Initiative (EPI) a été créée afin de proposer un réseau de paiements paneuropéen, alternative crédible à Visa et Mastercard et offrant un large éventail de services, avec des paiements de pair à pair basés sur un wallet. Cependant, et en dépit de son caractère éminemment stratégique pour la souveraineté européenne et de la volonté politique qui le sous-tend, le système européen de carte a été abandonné.

[1] Les Echos, 6 mars 2022

EPI a néanmoins maintenu les projets de paiement instantané et de portefeuille numérique sur lesquels repose aujourd'hui l'espoir de s'affranchir des solutions américaines.

C'est dans ce contexte et pour contribuer à apporter des réponses à cette problématique clé pour l'avenir de nos banques et de notre économie, que la Fondation Concorde a décidé de réunir un groupe pluridisciplinaire d'experts « Relocaliser l'industrie des paiements : un impératif de souveraineté européenne ». Ce groupe composé de professionnels des services financiers, de représentants des institutions financières, d'économistes et d'universitaires réunis sous la présidence de Christian de Boissieu, a pour mission de proposer aux pouvoirs publics et institutions financières, des pistes concrètes de solutions avec l'ambition de faire de la banque de demain le meilleur allié du développement économique et industriel de la France.

*Jacques Marceau, administrateur de la Fondation Concorde et animateur de la Commission
Banque et Services financiers*

TABLE DES MATIERES

Partie 1 : Les moyens de paiement en France et en Europe : état des lieux

1.1. L'usage des moyens de paiement en France en 2023	9
1.2. Le réseau CB en France en 2023	13
1.3. Le système de paiement instantané paneuropéen de l'EPI	16
1.4. En synthèse	17

Partie 2 : Propositions de la Fondation Concorde pour mettre en place une véritable stratégie industrielle au bénéfice d'une souveraineté européenne sur les paiements

2.1. Co-badger les cartes émises et promouvoir les schémas domestiques	18
2.2. Accélérer le déploiement du paiement instantané en évaluant le cadre sur les obligations de lutte contre le blanchiment d'argent et encadrer le niveau minimum d'interchange sur les automates	19
2.3. Soutenir le développement de nos fintechs	20
2.4. Initier un débat démocratique sur l'euro numérique et prévoir un seuil de confidentialité.....	21
2.5. Promouvoir le développement d'acteurs bancaires et industriels européens plus forts et de portée mondiale.....	21

SYNTHESE DES PROPOSITIONS

1. Co-badger les cartes émises et promouvoir les schémas domestiques

- Faire de la pédagogie et de la communication sur les enjeux et bénéfices associés au choix du schéma et au co-badgeage des cartes ;
- Co-badger les cartes émises ;
- Avoir sur les cartes co-badgées une visibilité du logo CB au moins équivalente à celle de l'autre réseau de paiement ;
- Encadrer les schémas de frais y compris les pénalités ;
- Donner sa place à CB dans Apple Pay et Samsung Pay ;
- Développer des services domestiques inclusifs et à forte valeur ajoutée.

2. Accélérer le déploiement du paiement instantané en évaluant le cadre sur les obligations de lutte contre le blanchiment d'argent et encadrer le niveau minimum d'interchange sur les automates

- Évaluer le cadre sur les obligations AML pour les opérations crossborder afin de démocratiser le paiement instantané ;
- Fixer une règle sur le niveau de la commission sur les retraits ;
- Mieux encadrer les commissions d'interchange sur les cartes commerciales d'entreprises.

3. Soutenir le développement de nos fintechs

- Orienter la commande publique vers les fintechs de nos territoires ;
- Travailler sur le parcours d'accueil des fintechs par les banques françaises ;
- Créer un cadre qui permette le rachat de fintechs via un consortium de banques françaises voire européennes pour mobiliser l'argent nécessaire ;
- Accentuer la symbiose entre banques et fintechs ;
- Etoffer les groupes de Place (pôle Fintech – Innovation de l'ACPR et division Fintech de l'AMF) en renforçant les compétences en matière d'innovation et de développement ;
- Renforcer la recherche partenariale ;
- Créer des filières de compétences et chaires de recherche en symbiose avec les banques et les acteurs industriels ;
- Développer et conserver les compétences en mathématiques et renforcer l'attrait de la filière des fintechs ;
- Associer les fintechs à la gouvernance d'EPI.

4. Initier un débat démocratique sur l'euro numérique et prévoir un seuil de confidentialité

- Lancer un débat public et démocratique sur le sujet de l'euro numérique ;
- S'assurer de la valeur ajoutée en termes de services de confidentialité et de protection des données de l'euro numérique.

5. Promouvoir le développement d'acteurs bancaires et industriels européens plus forts et de portée mondiale

- Faire converger les industries des télécommunications, des services numériques, de la sécurité et de la data autour des paiements ;
- Finaliser l'Union bancaire et encourager les consolidations transfrontalières ;
- Réviser le droit européen de la concurrence pour permettre la constitution de grands acteurs industriels internationaux européens ;
- En matière de protection des données de paiement qui peut s'avérer problématique dans certains pays tiers, imposer un level-playing field sur toute la chaîne ;
- Constituer des filières universitaires dans le domaine des paiements ;
- Toujours veiller à une simplification dans les paiements au service des consommateurs.

PARTIE 1 : Les moyens de paiement en France et en Europe : état des lieux

L'enjeu stratégique de souveraineté européenne dans les paiements ne fait aujourd'hui plus aucun doute. Le débat, peu nourri en France, est surtout concentré entre spécialistes, alors que les enjeux vont au-delà de la simple technique et qu'ils touchent tant les petits que les grands commerçants ainsi que les consommateurs. Le marché européen des paiements est très fragmenté, avec des acteurs essentiellement nationaux. Compte tenu des nécessités d'investissement, les marchés régionaux ne sont plus à leur taille critique pour garantir des solutions autonomes. Le commerce s'est profondément transformé en l'espace de vingt ans : il s'est globalisé, avec des parcours d'achat digitalisés. Le paiement doit constamment suivre ces évolutions, d'où la nécessité d'avoir des acteurs puissants, capables d'apporter des réponses fortes et sollicitant de très gros investissements. Dans ce contexte, il est indispensable que les acteurs et décideurs publics s'intéressent encore plus aux évolutions permanentes dans les paiements.



Dominique Schelcher ✓
@schelcher



Encore un changement qui tombe mal en période d'inflation. Assez discrètement certaines banques n'apposent plus le logo CB sur leurs cartes bancaires. Résultat : la commission à payer par les commerçants sur ces cartes est beaucoup plus élevée. Cela aura un impact sur les prix.

8:47 AM · 21 juin 2023 · 12,1 k vues



Dominique Schelcher ✓ @schelcher · 21 juin



Dans certains cas la commission peut être multipliée par près de 10 ! Ce sera intenable dans la durée. Faites le test et regardez votre propre carte bancaire : porte-t-elle encore le logo CB ? C'est toute l'économie du paiement qui est en jeu...



Dominique Schelcher ✓ @schelcher · 21 juin



Nous avons pourtant en France un GIE Cartes Bancaires qui fonctionnait bien jusqu'à présent. Un sujet qui émerge et qu'il va falloir regarder de très très près. Plus le commerçant est petit, moins ce sera tenable.



Source : Dominique Schelcher, PDG de Système U – X, 21 juin 2023

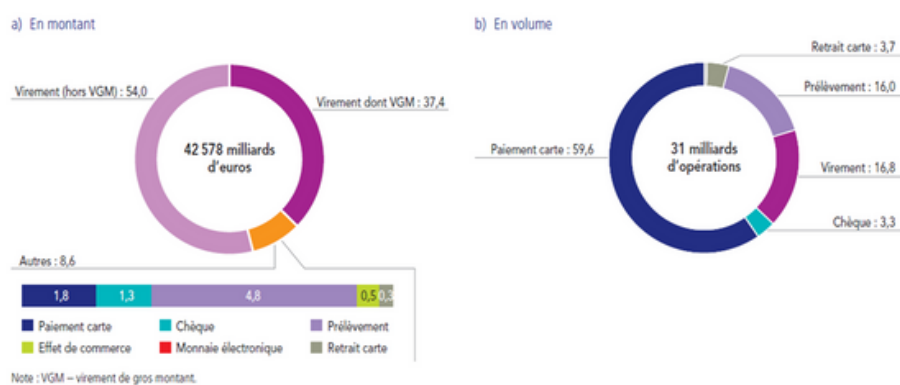
1.1. L'usage des moyens de paiement en France en 2023

Les chiffres de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement montrent que les opérations de paiement scripturales[2] réalisées par les particuliers, les entreprises et les administrations ont atteint 30,6 milliards de transactions en 2022 (+8,1% par rapport à 2021), pour un total de 42.578 milliards d'euros (+0,9% par rapport à 2021).

Le virement instantané poursuit sa rapide progression (+85% en volume et +138% en valeur) pour représenter désormais 3,8% des virements (contre 2,2% en 2021).

La carte bancaire reste le moyen de paiement scriptural préféré des Français. Sa part, hors retraits, dans les volumes de transactions est en constante augmentation puisqu'elle passe de 56,9% en 2021 à 59,6% en 2022. La croissance des flux en volume et en montant se retrouve aussi dans le paiement sans contact (61% des paiements par carte de proximité, contre 57% en 2021), et notamment parmi ceux-là dans les paiements par mobile (près de 6% des paiements par carte de proximité, contre moins de 3% en 2021).

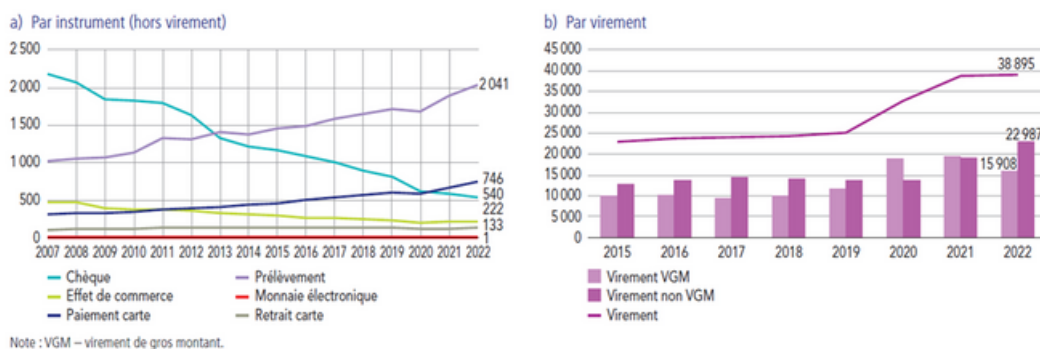
Le chèque reste le seul moyen de paiement en repli à la fois en nombre de transactions (-8,8%) et en montant (-8,3%), tandis que les retraits d'espèces par carte se maintiennent (+4,5% en volume et +7,3% en valeur).



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement, Rapport annuel 2022

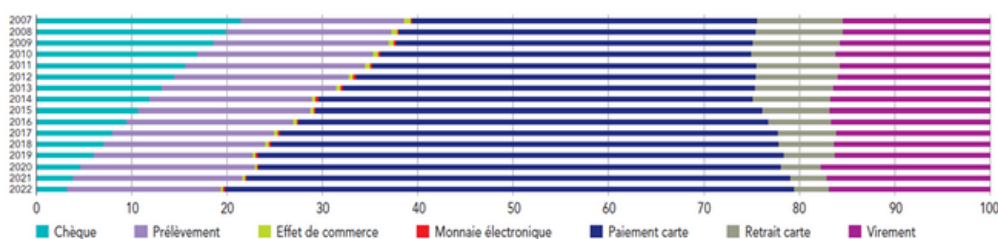
[2] Par opposition à la monnaie fiduciaire (constituée des billets et des pièces), les moyens de paiement scripturaux sont des dispositifs qui permettent le transfert de fonds tenus dans des comptes par des établissements de crédit, des institutions assimilées (Caisse des dépôts et consignations, Trésor public, Banque de France...) ou des établissements de paiement à la suite de la remise d'un ordre de paiement.

Flux de paiement en montant en France (en milliards d'euros)



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement, Rapport annuel 2022

Evolution de l'usage des moyens de paiement en France en volume (en %)



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement, Rapport annuel 2022

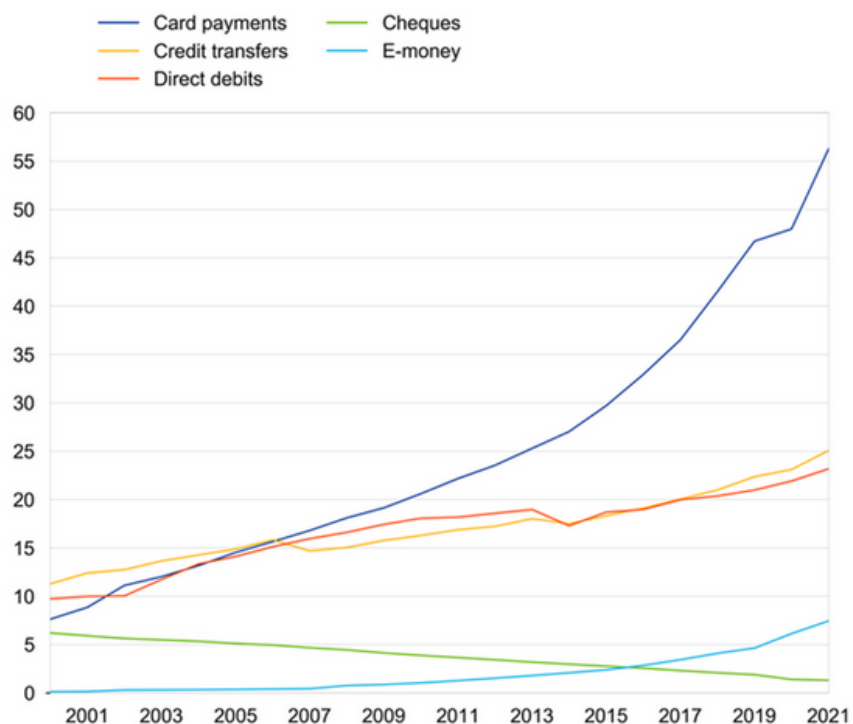
Au sein de la zone euro, le nombre total de paiements en monnaie scripturale a augmenté de 12,5% en 2021 par rapport à l'année précédente pour atteindre 114,2 milliards ; la valeur totale correspondante ayant crû de 18,6% pour atteindre 197,0 billions d'euros[3]. Les paiements par carte représentent 49% du nombre total de transactions, tandis que la part des virements est de 22% et celle des prélèvements de 20%.

Le nombre de transactions par carte a augmenté de 17,3% en 2021 pour s'élever à 56,3 milliards de transactions, la valeur totale correspondante progressant de 14,4% pour représenter 2.300 milliards d'euros. Cela correspond à une valeur moyenne d'environ 40 euros par transaction par carte. Le nombre de cartes dans la zone euro avec fonction de paiement a crû de 4,6% en 2021 pour atteindre 637,7 millions. Avec une population totale de 343 millions d'habitants dans la zone euro, chaque habitant détient ainsi environ 1,9 carte de paiement. Les virements dans la zone euro ont augmenté de 8,6% en 2021 en nombre (total de 25,1 milliards d'euros) et de 19,3% en valeur (total de 184,2 billions d'euros).

[3] Source : Banque centrale européenne. Les données relatives à l'année 2022 ne sont pas encore disponibles à la date de rédaction du rapport.

L'importance relative des principaux services de paiement a continué de varier considérablement entre les pays de la zone euro en 2021. Au niveau national, la part la plus élevée des paiements par carte, en pourcentage du nombre total de paiements en monnaie scripturale en 2021, est observée pour le Portugal à environ 72%. La part la plus élevée des virements se trouve en Finlande à environ 38% et l'Allemagne représente le pourcentage le plus élevé de prélèvements automatiques à environ 43%.

Utilisation des principaux services de paiement dans la zone euro (en nombre de transactions par an en milliards)



Source : Banque centrale européenne

Projet de Monnaie Numérique de Banque Centrale (MNBC)

Vingt ans après l'introduction de la monnaie unique, la Banque centrale européenne (BCE) vient de lancer la phase préparatoire du projet d'euro numérique, à la suite de la conclusion de la phase d'étude menée pendant deux ans et consacrée à la conception et la distribution d'un euro numérique. L'euro numérique serait concrètement une monnaie numérique de banque centrale, équivalente aux espèces, mais sous forme dématérialisée. Il viendrait ainsi en complément des pièces et billets et constituerait une solution de paiement supplémentaire. Contrairement aux crypto-actifs dont le maintien de la valeur dans le temps dépend de l'entité émettrice, la valeur de l'euro numérique sera préservée par la banque centrale.

Cette monnaie numérique de banque centrale vise à répondre à la demande croissante de moyens de paiement électroniques sûrs et fiables et favoriser la concurrence et l'efficacité dans le secteur européen des paiements. Dans cet objectif, elle devra être accessible, robuste, efficace, conforme au droit et assurer un niveau élevé de protection de la vie privée. Mais il s'agit surtout de renforcer la souveraineté numérique et monétaire de la zone euro dans un contexte de forte avancée de l'Asie sur sa devise digitalisée et de compétitivité des Etats-Unis avec des initiatives privées dans le domaine très réglementé de l'émission de monnaie, à l'instar du projet avorté de diem par Meta, une devise électronique adossée sur le dollar. La « raison d'être » de l'euro numérique dans une économie numérique est de limiter le risque de recours à des actifs numériques externes, qu'ils soient des crypto-monnaies privées ou des monnaies numériques non européennes, dans des transactions conclues au sein de la zone euro.

Plus généralement, le projet d'euro numérique s'insère entre deux scénarii extrêmes : un premier, de vouloir construire une Europe des paiements (dont on est encore loin, compte tenu du manque de moyens politiques, industriels et financiers) et un second, où ce sont les acteurs internationaux qui imposent leurs solutions avec des européens en charge de les distribuer. L'euro numérique apparaît comme un « chevalier blanc » pour défendre l'industrie européenne des systèmes de paiement. Il est cependant ambivalent car il constitue une remise en cause de l'équilibre entre la banque centrale et l'écosystème des paiements.

Les banques commerciales émettent en effet des réserves quant à ce projet. L'euro numérique viendrait réduire leur rentabilité dans la mesure où une partie de leur modèle de rémunération sur les paiements repose sur les échanges entre cartes bancaires. Au cas où les clients déplaceraient massivement leurs avoirs vers un euro numérique logé à la banque centrale, il diminuerait les dépôts dans les bilans bancaires et pèserait sur la capacité de financement de l'économie. La BCE rassure sur le risque limité de bank run ou de fuite des dépôts en plafonnant la détention d'euros numériques à 3.000 euros par personne.

1.2. Le réseau CB en France en 2023 [4]

En France, plus de 65% de la consommation courante des ménages (hors charges fixes) et la quasi-totalité des retraits sur le territoire français sont effectués avec une carte CB, faisant de CB le leader du marché. CB est un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) qui organise et pilote le fonctionnement du paiement par carte et mobile CB dans tous les environnements : commerce physique (magasin et automate) et dématérialisé (e-commerce).

En 2022, CB c'est :



Source : CB

Cependant, la part de marché du réseau CB diminue au profit des réseaux Visa et Mastercard, passant de 90 à 85% des flux de paiements en quelques années alors que ces derniers ont progressé dans le même temps de 40%, pour plusieurs raisons :

- Les réseaux Visa et Mastercard se sont appuyés sur le statut de monnaie internationale de référence du dollar. Si la création de l'euro constitue une avancée fondamentale, il n'a pas été mis à l'échelle de l'euro l'infrastructure des paiements nécessaire alors que, dans l'écosystème du paiement, la puissance de marché est décisive et que la politique de la chaise vide n'est pas vertueuse ;

[4] On emploiera indifféremment dans ce rapport les termes de réseau, schéma ou *scheme* de paiement.

- Les systèmes de paiement sont intimement liés aux cultures domestiques et les États veulent en conserver leur maîtrise, ce qui entretient une grande fragmentation des systèmes de paiement en Europe ;
- Il y a eu en Europe un manque de moyens, volontés et convictions ainsi qu'une forme d'illusion d'optique : l'histoire longue du paiement s'est créée aux États-Unis et en Europe, avec des écosystèmes construits et contrôlés par des systèmes bancaires domestiques (à l'instar de l'émission des cartes qui appartient aux banques), non-consolidés en Europe, alors que les moyens de paiement ont dépassé les structures bancaires ;
- Les néo-banques, soucieuses de donner une image internationale à leurs offres, ont souvent choisi les réseaux internationaux dès leur lancement. Des grandes banques françaises ont également fait ce choix, ponctuellement et de manière opportuniste, en particulier dans le cadre d'actions marketing et événementielles ;
- Face à l'essor du paiement mobile, peu de paiements par Apple Pay et Samsung Pay passent par CB. À l'exception de deux banques, c'est le réseau ICS (International Card Schemes) qui est utilisé faute à ce jour d'investissements nécessaires par les banques.

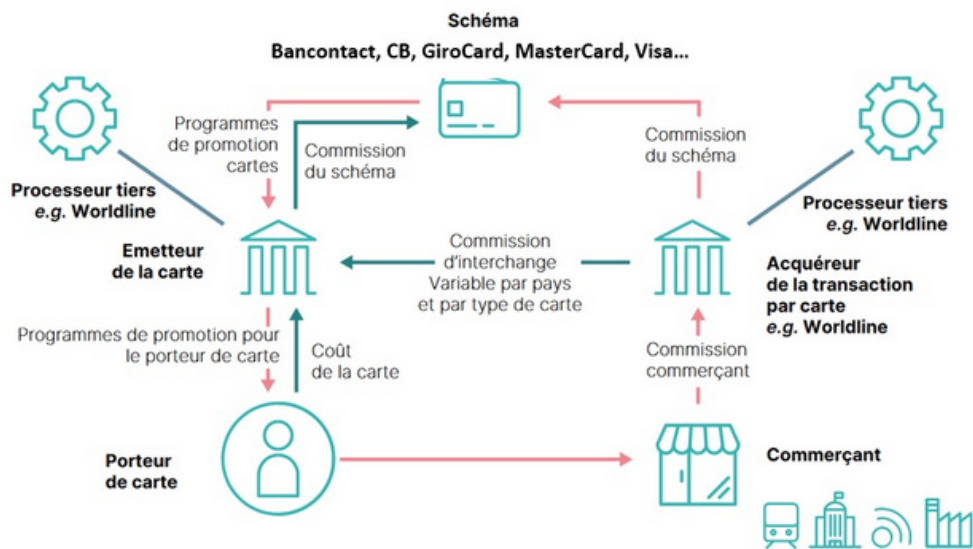
Les réseaux internationaux et notamment Visa et Mastercard ont visiblement entrepris des offensives de conquête des marchés européens et mis en œuvre, pour y parvenir, des moyens considérables à la fois de promotion de leurs solutions auprès des commerçants mais encore d'actions de lobbying auprès des pouvoirs publics. Des actions d'autant plus efficaces qu'elles sont soutenues par d'importants financements sous forme de sponsoring comme celui de la Coupe du Monde de Rugby ou des JO de Paris en 2024.

Dans ce contexte, de grands groupes (notamment SNCF Voyageurs, Système U, Cdiscount et Auchan[5]) s'inquiètent de voir leurs frais associés au paiement par carte augmenter compte tenu de la position des acteurs extra-européens.

Le schéma suivant représente les relations types entre les parties d'une transaction par carte bancaire et illustre la complexité de l'écosystème. Les acteurs font face à une complexité de plus en plus importante résultant de nouvelles tendances : avancées technologiques, réglementations et environnement de plus en plus compétitif.

[5]Les Echos, 26 juin 2023

Représentation de la chaîne des transactions des paiements



Source : Worldline (en plus des incentives versées aux émetteurs de cartes, on notera également l'existence de programmes à l'égard des commerçants)

Au sein de cet écosystème, les banques sont fortement concurrencées par les fintechs sur la chaîne de valeur des paiements, en particulier sur le métier de l'acceptation, tiré par la technologie. En Europe, on assiste à diverses stratégies : l'abandon du métier par les établissements (en Italie, par exemple), la création par les banques de sociétés de technologie (Santander a créé sa propre structure, PagoNxt) ou l'association entre banques et sociétés technologiques (à l'instar de Crédit Agricole avec Worldline). Les solutions innovantes proposées aux commerçants étant souvent non européennes, la capacité de nos fintechs à innover et se développer constitue un véritable enjeu de souveraineté.

Moyens de paiement et protection des données[6]

Les données de paiement sont des données à caractère personnel, car relatives à une personne physique (le client) identifiée ou identifiable, directement ou indirectement. Certaines sont qualifiées de données personnelles lorsqu'elles sont prises individuellement, d'autres le sont du fait de leur collecte conjointe avec d'autres données à des fins d'identification (par exemple, les caractéristiques du navigateur) ou parce qu'elles sont recoupables avec d'autres à des fins d'inférence sur une personne (le montant d'une transaction, à titre d'illustration).

[10] Voir : « Quand la confiance paie : les moyens de paiement d'aujourd'hui et de demain au défi de la protection des données », CNIL, Livre blanc n° 2, septembre 2021.

Le traitement pour partie extra-européen des données critiques de paiement fait apparaître un double enjeu :

- Une atteinte au level-playing field avec un gap de conformité de certains acteurs par rapport au RGPD ;
- L'émergence de nouvelles solutions de paiement par des grands acteurs technologiques qui renforce la crainte d'une exploitation désordonnée des données de paiement par des acteurs tiers.

Pour les nouveaux entrants, la confiance est clé pour que le client confie ses données. A cet égard, la conformité RGPD est un avantage pour les fintechs pour convaincre de leur valeur ajoutée pour les clients : l'innovation peut ainsi être faite en confiance.

Le principe de minimisation prévoit que les données à caractère personnel doivent être adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

1.3. Le système de paiement instantané paneuropéen de l'EPI

Fondée en 2020, l'EPI (European Payments Initiative, avec 16 actionnaires historiques : BFCM, BNP PARIBAS, BPCE, Crédit Agricole, Deutsche Bank, DSGVO, ING, KBC, La Banque Postale, Nexi, Société Générale et Worldline) avait pour objectif de créer une solution de paiement unifiée utilisable partout en Europe et qui devait être une alternative à Visa et Mastercard, constatant que le paiement en Europe est très fragmenté, tant en termes de moyens de paiement que de réglementations.

Cet objectif initial a été abandonné en mars 2022 (certains pays étaient déjà sur des systèmes de wallet et tous les acteurs n'avaient pas les mêmes souhaits). A la place d'une solution de paiement par carte, l'EPI s'est réorientée vers le virement instantané via un portefeuille numérique. Le lancement de la solution EPI de paiement en 2024 dans cinq pays européens (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) doit contribuer à renforcer la souveraineté du marché européen des paiements. Il doit permettre également de valoriser le savoir-faire européen en matière de paiements, en contribuant à l'élargissement des usages du virement instantané SEPA. Il constitue un chaînon manquant et une réponse aux grands enjeux de souveraineté actuels : apporter aux citoyens européens une solution de paiement à la fois moderne et européenne.

Nos auditions ont permis de souligner qu'EPI est un mouvement très intéressant pour retrouver une souveraineté dans les moyens de paiement. Si on peut regretter que l'idée initiale n'ait été retenue et que certains pays – notamment nordiques – n'en fassent partie, l'arrêt d'EPI « carte » et la prise de conscience du caractère stratégique d'une souveraineté européenne sur les paiements ont permis la relance de CB en France. Un plan d'actions ambitieux lancé dès 2022 par CB vise à réinvestir dans la technologie, les wallets et la notoriété vis-à-vis des commerçants et du grand public. La France connaît une tendance porteuse pour les paiements digitaux, dans un contexte de disparition rapide du chèque et de baisse de l'utilisation du cash : disposer du *scheme* le plus puissant d'Europe constitue un véritable atout pour le pays.

1.4. En synthèse

L'écosystème industriel du paiement est complexe, multi-face et assez méconnu. Il évolue à une vitesse impressionnante, sous l'effet notamment des monnaies, de la technologie, des schémas de paiement, des infrastructures, de la concurrence, de l'innovation, des nombreuses parties prenantes et de la réglementation. Il nécessite une vraie stratégie de suivi de la part des acteurs et décideurs publics. L'échelle nationale n'est pas pertinente pour les métiers du paiement : c'est a minima à l'échelle continentale qu'il faut les envisager.

La carte, très implantée en France, doit rester l'un des piliers du paiement, d'autant que ses nouveaux paradigmes (sans contact, paiements mobiles...) contribuent à en fluidifier les usages. Etre européen n'empêche pas de chercher à promouvoir les *schemes* domestiques et tenter de les rendre interopérables en Europe en parallèle de la promotion de nouveaux parcours de paiement à base de virements instantanés.

Les efforts en matière de développement de solutions à base de virement instantané doivent être promus et encouragés : cela prendra du temps pour atteindre une taille significative mais c'est dans le sens de l'histoire (compte à compte, instantanéité, sécurité...). L'EPI est un mouvement indispensable mais qui part avec vingt années de retard et qui n'inclura pas la partie « carte », d'où l'importance de conserver des *schemes* domestiques forts.

La souveraineté des paiements doit être considérée comme stratégique car en dépend l'autonomie financière des pays européens et plus largement leur souveraineté économique et monétaire.

Si l'EPI a manqué de vision et de portée politique, cette volonté existe en revanche pour l'euro numérique qui, à plus long terme, constitue une initiative intéressante bien qu'encore trop conceptuelle. On commence à en mesurer les enjeux en matière de souveraineté (face aux initiatives américaines et chinoises) et de stabilité dans un monde de plus en plus digital.

PARTIE 2 : Propositions de la Fondation Concorde pour mettre en place une véritable stratégie industrielle au bénéfice d'une souveraineté européenne sur les paiements

La Fondation Concorde avance des propositions concrètes et simples à mettre en œuvre afin de promouvoir une véritable stratégie industrielle au bénéfice d'une souveraineté européenne sur les paiements.

2.1. Co-badger les cartes émises et promouvoir les *schemes* domestiques

Certaines néo-banques, banques en ligne et banques ont adopté des cartes estampillées uniquement au logo d'un ICS^[7] (dites cartes ICS only) et font désormais passer leurs flux par ces réseaux. En n'offrant plus de passer par celui de CB, cette absence de choix augmente in fine les coûts de paiements par carte à la fois pour le commerçant et le consommateur.

Si les commerçants ont bien compris la différence entre les *schemes*, la méconnaissance des particuliers et décideurs est encore significative en France.

Il est nécessaire de disposer en Europe d'une autonomie stratégique crédible sans être prisonnier de schémas uniquement extra-européens. Dans ce contexte, l'EPI et l'euro digital constituent des initiatives intéressantes, permettant d'effacer l'erreur de ne pas avoir considéré, lors de la création de l'euro, d'infrastructures de paiement et de schémas de carte pan-européens, mais aussi de réoccuper un espace qui ne nous a pas attendu. Face à des marques de portée mondiale, il faut construire un écosystème européen, non plus réduit à de seuls marchés domestiques, mais avec des logiques industrielles et visions mondiales.

Nos propositions :

- Faire de la pédagogie et de la communication sur les enjeux et bénéfices associés au choix du *scheme* et au co-badgeage des cartes : il faut renforcer l'information et la transparence à l'égard des commerçants et consommateurs et les sensibiliser sur l'importance du choix du *scheme* ;
- Co-badger les cartes émises : sensibiliser les établissements européens émetteurs de cartes dans un pays donné à proposer au moins un *scheme* domestique sur la carte pour garantir un vrai choix dans la relation commerciale entre le commerçant et le client ;
- Avoir sur les cartes co-badgées une visibilité du logo CB au moins équivalente à celle de l'autre réseau de paiement ;
- Encadrer les *scheme fees* y compris les pénalités ;
- Donner sa place à CB dans Apple Pay et Samsung Pay ;

[7] International Card Scheme

- Développer des services domestiques inclusifs et à forte valeur ajoutée sur le territoire français, sachant que seuls 5% des flux de paiement sont transfrontières : la quasi-totalité des paiements par carte se fait vis-à-vis de commerçants français et doit être traitée avec le choix d'un schéma domestique.

2.2. Accélérer le déploiement du paiement instantané en évaluant le cadre sur les obligations de lutte contre le blanchiment d'argent et encadrer le niveau minimum d'interchange sur les automates

Les règles sur le filtrage AML (anti-money laundering ou lutte contre le blanchiment d'argent) sont un frein immédiat au déploiement de l'instant payment (on évoque un taux de rejet de 10% en moyenne sur toutes les opérations IP en crossborder). Là où la carte est dispensée de toute obligation AML sur les opérations monétiques (sauf sur des opérations cartes de type P2P qui restent très marginales), le régulateur n'a assoupli la réglementation sur l'IP que sur les opérations domestiques.

Par ailleurs, le régulateur a laissé le sujet des commissions sur les automates sans cadre, ce qui autorise les schémas internationaux à « casser les prix » parfois en dehors de tout rationnel. Cela isole CB et ses membres qui restent sur des niveaux de taux supérieur correspondants à équilibrer les investissements lourds et persistants réalisés pour le maintien du parc. Autoriser les schémas internationaux à faire « ce qu'ils veulent » sur ce taux semble contre-productif et injuste.

En outre, si la commission d'interchange que doit payer la banque du commerçant à celle du client est plafonnée à 0,3% pour les paiements par carte bancaire des particuliers, elle ne l'est pas sur les cartes professionnelles ou business.

Nos propositions :

- Évaluer le cadre sur les obligations AML pour les opérations crossborder afin de démocratiser le paiement instantané ;
- Fixer une règle sur le niveau de la commission sur les retraits ;
- Mieux encadrer les commissions d'interchange sur les cartes commerciales d'entreprises.

2.3. Soutenir le développement de nos fintechs

Les fonds d'investissement américains partent à l'assaut des fintechs européennes qui disposent d'une excellence et d'un savoir-faire grâce notamment à leurs ingénieurs. Les capitaux chinois sont aussi présents, notamment au capital de Lydia et Qonto. Pour les start-up en général et les fintechs en particulier, la difficulté est souvent moins la croissance du chiffre d'affaires que le bouclage des tours de table lors d'importantes levées de fonds propres, dans un environnement où la partie « tech » est plus différenciante que la partie « fin ».

Nos propositions :

- Orienter la commande publique vers les fintechs de nos territoires ;
- Travailler sur le parcours d'accueil des fintechs par les banques françaises : il faut placer nos fintechs sous l'aile protectrice de nos banques pour qu'elles ne soient pas rachetées par des investisseurs étrangers et opérer un certain protectionnisme pour protéger nos meilleures pépites ;
- Créer un cadre qui permette le rachat de fintechs via un consortium de banques françaises voire européennes pour mobiliser l'argent nécessaire ;
- Accentuer la symbiose entre banques et fintechs : par une approche différenciée, donner l'accès aux fintechs à des facilités techniques et partenariales, au-delà des apports purement capitalistiques ;
- Etoffer les groupes de Place (pôle Fintech – Innovation de l'ACPR et division Fintech de l'AMF) en renforçant les compétences en matière d'innovation et de développement ;
- Renforcer la recherche partenariale : s'inspirer de la mise en place des sociétés d'accélération de transfert des technologies (SATT) qui assurent le relais entre les laboratoires de recherche et les entreprises et financent les phases de maturation des projets et de preuve de concept et les décliner pour les fintechs ;
- Créer des filières de compétences et chaires de recherche en symbiose avec les banques et les acteurs industriels pour stimuler l'écosystème et les ressources nécessaires ;
- Développer et conserver les compétences en mathématiques et renforcer l'attrait de la filière des fintechs ;
- Associer les fintechs à la gouvernance d'EPI, en leur proposant un siège au conseil d'administration : plus généralement, EPI doit travailler en plus des banques avec les fintechs.

2.4. Initier un débat démocratique sur l'euro numérique et prévoir un seuil de confidentialité

Les échanges relatifs à la conception du futur euro numérique, apportant des garanties similaires aux espèces, le moyen de paiement le plus respectueux de la vie privée, restent pour l'instant un débat d'experts.

Nos propositions :

- Lancer un débat public et démocratique sur le sujet de l'euro numérique, au risque qu'il ne réponde pas aux attentes des citoyens et que les systèmes utilisés soient trop complexes ;
- S'assurer de la valeur ajoutée en termes de services de confidentialité et de protection des données de l'euro numérique afin que ce nouveau moyen de paiement, dans le cadre d'un écosystème des paiements européen déjà très performant et concurrentiel, trouve son public.

2.5. Promouvoir le développement d'acteurs bancaires et industriels européens plus forts et de portée mondiale

La consolidation des infrastructures européennes de paiement n'est pas terminée. Le développement de solutions de paiement doit s'appuyer sur des partenariats avec de grandes banques qui restent des acteurs domestiques, mais pas pan-européens. Le marché européen est suffisamment puissant pour établir des solutions de paiement européennes largement diffusées mondialement.

Nos propositions :

- Faire converger les industries des télécommunications, des services numériques, de la sécurité et de la data autour des paiements ;
- Finaliser l'Union bancaire et encourager les consolidations transfrontalières : il n'existe pas, comme aux Etats-Unis, de grandes banques européennes. Face à la complexité très élevée de l'écosystème du paiement, il n'y a pas d'acteur bancaire fort en Europe capable de porter mondialement les projets en matière de paiement ;
- Réviser le droit européen de la concurrence pour permettre la constitution de grands acteurs industriels internationaux européens ;
- En matière de protection des données de paiement qui peut s'avérer problématique dans certains pays tiers, imposer un level-playing field sur toute la chaîne ;
- Constituer des filières universitaires dans le domaine des paiements : face à la pénurie de compétences, développer des cursus spécifiques dans les institutions technologiques et universitaires et encourager les femmes à rejoindre les carrières du numérique, en particulier celles du paiement ;
- Toujours veiller à une simplification dans les paiements au service des consommateurs : des paiements fluides pour le client font le succès des PME.

Personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de ce rapport

Bernard COHEN-HADAD, secrétaire général de la CPME Paris Ile-de-France

Gilles GRAPINET, directeur général de Worldline

Laurent LETERRIER, directeur Offres Paiements et GED de Crédit Mutuel Arkéa

Jean-Paul MAZOYER, président de CB, Directeur général adjoint du Crédit Agricole SA

Bertrand PINEAU, délégué général de Mercatel

Aymeric PONTVIANNE, chef de mission Analyse économique à la CNIL

Fanny RODRIGUEZ, secrétaire générale et COO de Fintecture

Hervé SITRUK, président-fondateur du France Payments Forum

Avec le soutien institutionnel de :





*Think tank indépendant dédié à la croissance, à la
compétitivité et à la prospérité*

fondationconcorde.com



17, rue de l'Amiral Hamelin

75116 PARIS

01 72 60 54 39

info@fondationconcorde.com